

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 9 juillet 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présentes :

Madame Carmen McDuff, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^e Alexandrine Gemme, greffière et secrétaire-trésorière adjointe

Est absente :

Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

174-07-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

175-07-19 APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

176-07-19 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ COMMUNICATIONS DU 1^{ER} MAI 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des communications déposé sous le numéro 18-0554;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité communications du 1^{er} mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

177-07-19 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE MUNICIPAL DU 13 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0530;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité technique municipal du 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

178-07-19 **DÉPÔT - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CULTUREL DU 18 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs culturels déposé sous le numéro 18-0571;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le compte rendu de la réunion du Comité culturel du 18 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

179-07-19 **DÉPÔT - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 18 JUIN 2019**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0583;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 18 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

180-07-19 **APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 10 juin 2019 au 8 juillet 2019 :

| | | |
|------------------------|----------------------------|---------------|
| Liste F-2019-19 | Chèques à ratifier | 872 255,48 \$ |
| Liste F-2019-20 | Comptes à payer | 277 309,89 \$ |
| Liste F-2019-21 | Salaires périodes 12 et 13 | 326 022,59 \$ |

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0551;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

181-07-19 EMBAUCHE – CONTREMAÎTRE - DIVISION AQUEDUC, ÉGOUTS ET VOIRIE

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du contremaître actuel, monsieur Robert-René Belzile, à l'automne prochain;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0542;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'EMBAUCHER, en vue de permanence, monsieur Richard Tassé, à titre de contremaître pour la division aqueduc, égouts et voirie à temps plein, à raison de 40 h par semaine, à compter du 12 août 2019, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

182-07-19 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION COLLECTIVE DES COLS BLEUS - SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 4898

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue récemment entre la partie patronale et syndicale, en vue de signer une convention collective, le tout d'une durée de sept (7) ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 18-0557;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention collective des cols bleus intervenue entre la Municipalité de Saint-Amable et le Syndicat canadien

de la fonction publique (SCFP), section locale 4898, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATIONS

S/O

7. GREFFE

183-07-19

**RESPONSABILITÉS ET COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL -
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 073-03-19**

CONSIDÉRANT les résolutions 316-11-17, 10-01-18, 43-02-18, 66-03-18, 334-11-18 et 073-03-19 concernant les responsabilités et comités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les élus souhaitent procéder à un remaniement des comités sur lesquels ils siègent;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0553;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault

et **RÉSOLU :**

DE DÉTERMINER, par conséquent, que le tableau des responsabilités et comités du conseil municipal, établi dans la résolution 073-03-19, est modifié pour se lire comme suit:

| Noms | Responsabilités et comités |
|------------------|--|
| France Gosselin | Dossier : Loisirs |
| | Comité culturel |
| | Comité politique familiale, à titre de membre et de responsable de la question enfants (RQE), de la question famille (RQF) et du dossier aînés (RQA) |
| | Comité consultatif d'urbanisme |
| Vicky Langevin | Dossier : Sécurité publique |
| | Comité municipal jeunesse |
| | Comité de prévention et de sécurité |
| | Comité communications |
| | Régie intermunicipale du Centre multisports régional (RICMR), à titre de substitut |
| | Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) |
| Mathieu Daviault | Comité municipal jeunesse |
| Michel Martel | Dossier : Finances |
| | Comité des finances |
| | Comité technique |
| | Table des partenaires |
| | Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, à titre de substitut |
| | Comité relance économique agricole |
| | Comité communications |

| | |
|----------------------|--|
| Marie-Ève Tanguay | Dossier : Développement social |
| | Comité culturel |
| | Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBPM), à titre de représentante désignée à l'assemblée générale |
| | Comité relance économique agricole |
| | Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), à titre de substitut |
| | Comité planification et développement |
| Robert Gagnon | Dossiers : Urbanisme et Travaux publics |
| | Comité consultatif d'urbanisme |
| | Comité des finances |
| | Comité politique familiale |
| | Comité médiation citoyenne |
| | Comité des mesures d'urgence, à titre de substitut |
| | Comité planification et développement |
| | MRC de Marguerite-D'Youville, à titre de substitut du maire |
| | Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, à titre de délégué substitut |
| | Comité technique |
| Stéphane Williams | Comité ou organisme |
| | Comité des finances |
| | Comité mesures d'urgence |
| | Comité relance économique agricole |
| | Comité planification et développement |
| | Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville |
| | Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, à titre de délégué |
| | Régie du Centre multisports régional (RICMR) |
| | Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) |
| | Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

184-07-19

INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE DE DÉCLARER COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU LOGEMENT SOCIAL SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE - APPUI

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2019-06-175, prise par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville (MRC) lors de la séance ordinaire du 13 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable a reçu, le 25 juin 2019, copie certifiée conforme de ladite résolution, suivant l'article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que les membres croient opportun que la MRC déclare compétence en matière de gestion du logement social, celle-ci disposant des ressources appropriées pour optimiser les services à offrir;

CONSIDÉRANT que la greffière et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, M^e Alexandrine Gemme, n'a aucune déclaration à produire en vertu de l'article 678.0.2.3 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0569;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'APPUYER la déclaration de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville (MRC) à l'effet qu'elle a l'intention de déclarer compétence exclusive dans le domaine de la gestion du logement social sur les territoires de la Municipalité de Calixa-Lavallée, de la Ville de Contrecoeur, de la Ville de Sainte-Julie, de la Ville de Varennes, de la Municipalité de Verchères ainsi que sur celui de la Municipalité de Saint-Amable, et ce, en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec*;

D'ACHEMINER une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

185-07-19

NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

CONSIDÉRANT l'article 4a) des lettres patentes constituant l'Office municipal d'habitation de Marguerite-d'Youville (OMH), suivant lequel l'OMH est administré par un conseil d'administration constitué de neuf (9) membres;

CONSIDÉRANT que, suivant cet article, un administrateur doit être nommé par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que selon l'article 4d) des lettres patentes, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

CONSIDÉRANT que les membres croient opportun de nommer monsieur Stéphane Williams, maire de la Municipalité de Saint-Amable, à titre de membre du conseil d'administration de l'OMH, ce dernier disposant des compétences et des ressources appropriées pour optimiser les services à offrir;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe, déposé sous le numéro 18-0568;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

DE NOMMER monsieur Stéphane Williams, maire de la Municipalité de Saint-Amable, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-d'Youville (OMH), en remplacement de monsieur Mathieu Daviault;

D'ACHEMINER une copie certifiée conforme de la présente résolution au conseil d'administration de l'OMH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

186-07-19

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE - RETRAIT DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES DE SAINT-AMABLE DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ - LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Société pour l'épanouissement des jeunes de Saint-Amable (Maison des jeunes de Saint-Amable) est actuellement assurée par le biais des assurances générales de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sis au 915, rue de Normandie n'appartient pas à la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution 371-12-18;

CONSIDÉRANT que l'organisme a souscrit à une assurance par le biais du Programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif de BFL Canada, laquelle est en vigueur depuis le 13 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retirer l'organisme des assurances générales de la Municipalité vu leur adhésion au programme précité;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0565;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'APPROUVER le retrait de la Société pour l'épanouissement des jeunes de Saint-Amable (Maison des jeunes de Saint-Amable) des assurances générales de la Municipalité, et ce, tant en ce qui concerne les emplacements que les assurés additionnels;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution et de la preuve d'assurance de l'organisme, émise par BFL Canada, à l'assureur de la Municipalité, la Mutuelle des municipalités du Québec;

D'AUTORISER la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, M^e Alexandrine Gemme ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet aux présentes ainsi qu'à transmettre tout autre document demandé par la Mutuelle des municipalités du Québec relativement à ce retrait;

D'ACHEMINER une copie certifiée conforme de la présente résolution à l'organisme concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

187-07-19

AVIS DE MOTION ET ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 712-24-2019 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 712-00-2013 AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS À DIVERSES DISPOSITIONS (OMNIBUS)

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 18-0584;

Le conseiller Robert Gagnon donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 712-24-2019 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'apporter des modifications à diverses dispositions (omnibus)*;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, tel que présenté, le Premier projet de règlement 712-24-2019 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'apporter des modifications à diverses dispositions (omnibus)*, et de présenter ce Projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation le 12 août 2019 à 18 h 30, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

188-07-19

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT 762-02-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 650-10
CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMABLE AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX
SOUPAPES DE RETENUE ET AUX ÉQUIPEMENTS INTERDITS,
D'ABROGER LE RÈGLEMENT 378-96 ET DE CORRIGER CERTAINS
TERMES ET ERREURS MATÉRIELLES**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement 650-10 concernant la construction dans la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 118 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0566;

Le conseiller Mathieu Daviault donne avis de motion de la présentation du Projet de règlement intitulé *Règlement 762-02-2019 modifiant le Règlement 650-10 concernant la construction dans la Municipalité de Saint-Amable afin d'ajouter des dispositions relatives aux soupapes de retenue et aux équipements interdits, d'abroger le Règlement 378-96 et de corriger certains termes et erreurs matérielles*;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, tel que présenté, le Projet de règlement 762-02-2019 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 650-10 concernant la construction dans la Municipalité de Saint-Amable afin d'ajouter des dispositions relatives aux soupapes de retenue et aux équipements interdits, d'abroger le Règlement 378-96 et de corriger certains termes et erreurs matérielles*, et de présenter ce Projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation le 12 août 2019 à 18 h 30, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

189-07-19

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT -
RÈGLEMENT 751-02-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 751-00-2017
RELATIF À L'INSTAURATION DU VOLET MAISONS LÉZARDÉES DU
PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE FAÇON À MODIFIER LE
MONTANT MAXIMAL D'ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA
MUNICIPALITÉ ET DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET
D'ABROGER LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA RÉTROACTIVITÉ**

Le conseiller Michel Martel donne avis que le *Règlement 751-02-2019 modifiant le Règlement 751-00-2017 relatif à l'instauration du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec de façon à modifier le montant maximal d'engagements financiers de la Municipalité et de la Société d'habitation du Québec et d'abroger les dispositions concernant la rétroactivité* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Le *Projet de règlement 751-02-2019 modifiant le Règlement 751-00-2017 relatif à l'instauration du volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec de façon à modifier le montant maximal d'engagements financiers de la Municipalité et de la Société d'habitation du Québec et d'abroger les dispositions concernant la rétroactivité* est déposé séance tenante.

8. SERVICE DES INCENDIES

S/O

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

190-07-19

**AUTORISATION ET MANDAT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES SOUTENANT
L'ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX MATHÉMATIQUES -
MINISTÈRE DE LA FAMILLE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants de 0 à 5 ans du ministère de la Famille du Québec;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs culturels déposé sous le numéro 18-0552;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'AUTORISER la production et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants de 0 à 5 ans du ministère de la Famille du Québec;

DE DÉSIGNER la directrice du Service des loisirs culturels, madame France Therrien, à titre de mandataire de la Municipalité aux fins de ce projet, y compris pour la transmission de tout document ou rapport nécessaires ainsi que pour la signature, pour et au nom de la Municipalité, de tout document requis pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

191-07-19

AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE – ENTENTE CONCERNANT LE DÉROULEMENT D'ANIMATIONS POUR LA PÉRIODE 2019-2020 – GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs récréatifs et communautaires déposé sous le numéro 18-0561;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, l'entente concernant le déroulement d'animations pour la période 2019-2020 avec GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement, ainsi que tout autre document pouvant être requis pour donner effet aux présentes, et à y effectuer toute modification mineure jugée nécessaire;

DE DÉSIGNER, aux fins des présentes, la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires, madame Stéphanie Lacoste, à titre de personne responsable de l'application de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

192-07-19

ADJUDICATION - APPEL D'OFFRES PUBLICS APP-19-044-TP CONCERNANT LE REMPLACEMENT DES PONCEAUX DES RUES WILLIAMS ET NICOLAS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public APP-19-044-TP concernant le remplacement des ponceaux des rues Williams et Nicolas;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0528;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ADJUGER le contrat APP-19-044-TP concernant le remplacement des ponceaux des rues Williams et Nicolas, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation M. Leclerc, pour un montant total de 179 246,03 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

193-07-19

AUTORISATION DE DÉPENSES ADDITIONNELLES - CONTRAT APP-18-092-TP CONCERNANT LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019

CONSIDÉRANT la résolution 337-11-18 concernant l'adjudication du contrat APP-18-092-TP pour la fourniture et la livraison de sel de déglçage pour la saison hivernale 2018-2019 à Compass Minerals Canada Corp.;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a confié le déneigement, le déglçage et l'entretien de la rue Principale à la Municipalité aux termes de la résolution numéro 259-09-18 pour la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les conditions climatiques hivernales ont nécessité l'utilisation d'une plus grande quantité de sel de déglçage;

CONSIDÉRANT le sommaire du directeur des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0579;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'AUTORISER, dans le cadre du contrat APP-18-092-TP, le paiement d'une somme additionnelle de 14 244,85 \$, toutes taxes comprises, à Compass Minerals Canada Corp., portant la valeur du contrat pour la saison hivernale 2018-2019 à 92 908,45 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

194-07-19

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTES-PARTS 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (RISAVR)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0570;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de 2019 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, telles qu'adoptées par son conseil d'administration le 21 juin 2019;

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à payer les quotes-parts de la Municipalité de Saint-Amable pour l'exercice financier 2019, au montant de 42 036 \$, représentant les quotes-parts opérations et investissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME

S/O

14. COURRIER REÇU

- Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville - Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2019

- Ville de Carignan - résolution 19-06-193 - demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - Appui

- Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac – Résolution 209-06-2019 - Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole – Appui

- Municipalité de Verchères - Résolution 143-2019 - Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole - Appui

- Ville de Châteauguay - Résolution 2019-04-221 - Modification des plans de CDPQ infra - Création d'un accès direct à la station Rive-sud du Réseau express métropolitain - Appui

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Un citoyen prend la parole :

- Il demande quel est le pourcentage annuel d'augmentation prévu à la nouvelle convention collective des cols bleus dont il est question au point 5.2.

- Monsieur le maire lui fournit le pourcentage, qui est le même que celui des cols blancs.

- Il félicite monsieur le maire pour sa récente nomination au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Marguerite-d'Youville.
- Il exprime son mécontentement quant à l'augmentation du coût des immatriculations, à raison de 50 \$ de plus par véhicule, pour la Couronne sud de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

- Monsieur le maire lui explique que cette décision, qui a été prise par une plus haute instance que la Municipalité, va bénéficier à la Couronne Sud, principalement pour l'amélioration du transport en commun. Ces sommes serviront entre autres à financer une partie de la construction du réseau pour accéder au REM, ce qui améliorera la mobilité sur la route.

- Il soutient que cette décision n'aurait pas dû être acceptée et que c'est la Ville de Montréal qui finira par gérer cet argent et donc qu'elle ne bénéficiera pas à la Rive-Sud.

- Monsieur le maire lui répond qu'ils feront tout en leur possible pour que la Couronne Sud bénéficie bel et bien de ces sommes et qu'elles aient un impact positif sur les quotes-parts. Il termine en lui mentionnant que la décision a déjà été prise et que la décision ne relève pas de la Municipalité.

- Il réitère que les plaques portant le nom des anciens maires dans la salle du conseil sont abîmées et qu'il manque toujours la photo du maire actuel.

- Madame la directrice générale lui explique que le fournisseur des plaques est malheureusement décédé et que le modèle n'est pas disponible ailleurs. Elle mentionne que le Service des communications fait actuellement des recherches afin de trouver un autre fournisseur et que la Municipalité devra possiblement choisir un autre modèle. Elle termine en lui confirmant que ses commentaires sont pris en compte et que la Municipalité s'occupe de ce dossier.

Un citoyen demande des précisions quant aux sujets suivants :

- Il demande où se trouve la rue Nicolas par rapport à la rue Williams. Il ne saisit pas où se trouve le ponceau qui sera remplacé étant donné que les rues ne sont pas au même endroit.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale lui fournissent l'emplacement de la rue et précisent qu'il s'agit de deux ponceaux différents et non d'un seul.

- Il réitère que la rue Williams nécessite des travaux et que cette rue est en très mauvais état.

- Monsieur le maire acquiesce et l'informe qu'un gros trou a été bouché récemment et que d'autres travaux seront effectués dans les prochaines semaines. Il mentionne que dû au printemps tardif et au manque de personnel, les Services techniques et des travaux publics ont accusé un retard mais qu'ils sont en train de reprendre le dessus. Il termine en lui disant que le conseil se penche sur la possibilité de repaver la rue.

- Une citoyenne demande à ce qu'une interdiction de stationnement soit en vigueur sur un des deux côtés de la rue Daniel Sud et mentionne qu'il est très difficile d'y circuler lorsque des gens sont stationnés des deux côtés de la rue. Elle demande minimalement à ce qu'une interdiction de stationnement soit installée au niveau des avancées de trottoirs.

- Monsieur le maire lui explique qu'il s'agit d'une question de sécurité et que la présence de véhicules stationnés sur la rue agit comme un réducteur de vitesse. Il mentionne que la question a été traitée au Comité de prévention et de sécurité municipale et que d'interdire le stationnement d'un côté de la rue ne fait pas partie des plans. Il termine en lui mentionnant que la conseillère Vicky Langevin, qui siège sur ce comité, sera avisée de sa demande concernant l'interdiction de stationnement au niveau des avancées de trottoirs.

- Une citoyenne requiert plus d'informations sur le volet maisons lézardées du programme Rénovation Québec. Elle souhaite obtenir des informations notamment sur le nombre de personnes sur la liste, sur les montants subventionnés, sur les délais et le fonctionnement en général.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale lui fournissent les renseignements demandés. Madame la directrice générale ajoute que 12 propriétés pourront bénéficier d'une subvention cette année et que les lettres seront postées aux personnes concernées au courant de la semaine du 15 juillet 2019.

- Elle termine en mentionnant qu'il lui est difficile de tourner à gauche sur la rue Principale à partir de la rue Bénard.

- Monsieur le maire lui explique qu'une étude de circulation sera effectuée à l'automne, après la rentrée scolaire et que les résultats de cette étude serviront à entamer des démarches avec le ministère des Transports du Québec dans le but d'améliorer la circulation et la mobilité sur la rue Principale.

- Un citoyen demande un suivi quant aux travaux qui devaient être effectués sur la rue Cyrille-Lapointe/Principale.

- Monsieur le maire et madame la directrice générale l'informent que la subvention n'a pas été accordée vu l'insuffisance de fonds dans l'enveloppe budgétaire du gouvernement. Le projet devrait être reporté à l'année prochaine afin de permettre au gouvernement de débloquer de nouvelles sommes. Madame la directrice générale termine en lui mentionnant que cette route appartient à la Ville de Sainte-Julie.

195-07-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE LEVER la séance à 20 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

**M^e Alexandrine Gemme, greffière
et secrétaire-trésorière adjointe**

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.